

L'association ADDSEA, Secteur Enfance Famille, recherche
Pour l'internat du Foyer Comtois

UNE MAÎTRESSE DE MAISON – H/F

L'établissement : Le Foyer Comtois accueille des enfants placés au titre de la protection de l'enfance en internat et propose une éducation sociale et scolaire adaptée à leur personnalité et à leurs besoins. La structure gère également un service de placement en famille d'accueil.

La mission : Rattaché(e) aux chefs de services éducatifs vous assurez l'accompagnement des jeunes autour des actes du quotidien : hygiène, entretien du linge, entretien de la chambre, préparation de repas. Vous partagez vos techniques et connaissances pour contribuer au développement de l'autonomie des jeunes. Vous participez au temps de réunions programmés avec l'équipe éducative et bénéficiez de soutien via l'analyse des pratiques professionnelles.

Le public : Les enfants, âgés de 7 à 18 ans, sont accueillis au sein de deux unités de vie avec chacune une équipe éducative dédiée.
Ils sont placés par décision administrative ou judiciaire.

Le profil :

- Vous possédez une expérience personnelle ou professionnelle dans le domaine de l'éducation, vous assurez une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie de l'unité.
- Vous participez à l'accompagnement et à la qualité de l'accueil des enfants pris en charge. Votre intervention, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel.
- Dynamique, vous faite preuve d'engagement, de souplesse et d'adaptabilité et appréciez de travailler en équipe.

Le poste :

- A pourvoir à compter du 10/08/2026
- CDI temps plein
- Rémunération brute selon Convention Collective 1966
- Fonction : maîtresse de maison en internat
- Basé à AUTET (70180)
- Attestation d'honorabilité exigée

Les candidatures internes (curriculum vitae actualisé + lettre de motivation) sont à envoyer à :

Madame la Directrice Adjointe
Foyer Comtois
8 La Charme – BP 13 – 70180 AUTET
Ou par courriel : foyercomtois.RH@addsea.fr

La Directrice Adjointe
V. PANIER

En cas de candidature interne, merci de transmettre votre dossier de candidature à la direction de l'établissement ou du service offrant le poste, ainsi qu'une copie à votre direction (et non plus sous couvert) et à la direction des ressources humaines. (Article 3 – 7 de l'accord collectif d'entreprise, janvier 2011).